

Québec, le 22 avril 2008

Monsieur Michel Rochefort
Communauté métropolitaine de Montréal
1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400
Montréal (Québec) H3A 3L6

Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie
(secteur nord) (DQ47)

Monsieur,

À la suite de l'audience publique sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous demande l'information suivante :

Dans leur mémoire conjoint, les Villes de Charlemagne, de Mascouche, de Repentigny et de Terrebonne ont proposé que la création d'un parc voué à la biodiversité ceinturant le LET de Lachenaie soit financée grâce au fonds vert de la CMM, aussi appelé *Programme d'acquisition et de conservations d'espaces boisés* (référence : DT12, p. 16 et 26).

- Selon les critères d'admissibilité de ce fonds, est-ce que l'acquisition des boisés ceinturant le LET serait éligible (en totalité ou en partie) à un tel financement ?
- Dans l'affirmative ou la négative, veuillez en expliquer les raisons

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 29 avril prochain, compte tenu des travaux de la commission.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission